

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission permanente de la Promotion et de la Sélection

A.Gt 13-02-2003

M.B. 02-04-2003

modifications :

A.Gt 03-12-03 (M.B. 10-05-04)

A.Gt 04-03-05 (M.B. 01-08-05)

A.Gt 25-08-05 (M.B. 16-12-05)

A.Gt 07-12-07 (M.B. 12-02-08)

A.Gt 18-01-08 (M.B. 14-03-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, notamment l'article 22, § 3 et § 4, alinéa 2 et 3, tel que modifié;

Sur la proposition du Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E., du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 13 février 2003,

Arrête :

*modifié par A.Gt 03-12-2003; A.Gt 04-03-2005; A.Gt 25-08-2005 ;
A.Gt 07-12-2007 ; A.Gt 18-01-2008*

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membre de la Commission permanente de la promotion et de la sélection :

a) parmi les fonctionnaires généraux :

M. Jean STEENSELS, directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française;

M. Bernard Goret, directeur général adjoint, service général de la gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française;

Mme Lise-Anne Hanse, directrice générale f.f. de l'enseignement obligatoire;

b) Parmi les chefs d'établissement de l'enseignement de la Communauté française :

M. Michel Vandijck, directeur école autonome;

Mme Bernadette PHILIPPART de FOY, préfète des études;

Mme Bernadette Gennotte, préfète des études;

c) Parmi les inspecteurs ou inspecteurs généraux de l'enseignement de la Communauté française :

Mme Anne-Marie Bleuart, inspectrice ;

M. Luc Legros, inspecteur ;

M. André Caussin, inspecteur;

d) Parmi les membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française choisis sur proposition des organisations représentant les enseignants du réseau de la Communauté française et affiliés à des organisations syndicales qui siègent au Conseil national du travail, chaque organisation disposant au moins d'un membre :

M. Jean-Pierre Vanroye;

M. Yves Delbecq;

M. Prosper Boulanger.



Remplacé par A.Gt 04-03-2005; modifié par A.Gt 25-08-2005

Article 2. - M. Bernard Goret, directeur général adjoint, service général de la gestion des personnels de l'enseignement de la Communauté française, est désigné en qualité de président de la Commission précitée.

modifié par A.Gt 25-08-2005

Article 3. - Mme Murielle Duvivier, attachée, est désignée en qualité de secrétaire de la Commission précitée.

Article 4. - Le Ministre ayant les statuts des personnels de l'enseignement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} avril 2003.

